

Droit des etrangers devenu français

Par goulwen_old, le 14/10/2007 à 15:24

BONJOUR,

Une personne d'origine camerounaise devenu français par le mariage, si la personne divorce peut elle perdre la nationalité français

Par Jurigaby, le 15/10/2007 à 01:11

Bonjour.

Un divorce, non.

Par contre, si la mariage est annulé (cause de mariage blanc par exemple.) la antionalité est généralement retirée.